

Madame ou Monsieur le Maire

Dossier suivi par :

Elodie MARTAL - Tél : 05 61 36 62 24  
Karine PELISSOU – Tél : 05 61 36 63 54  
Sotha TIENG – Tél : 05 61 36 62 13  
Mél : DR31-DEM@insee.fr

Toulouse, le 9 juillet 2020  
N°2019\_43800\_DR31-SES31

### **Objet : enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité**

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) rénove l'enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Un échantillon de logements, tiré sur l'ensemble du territoire, sera sollicité durant l'année 2020 pour participer à l'enquête rénovée, avant son entrée en vigueur définitive en janvier 2021. Certains de ces logements se situent dans votre commune. Leurs occupants seront interrogés par un enquêteur (ou une enquêtrice) de l'Insee, muni(e) d'une carte officielle. Ils seront prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur (ou de l'enquêtrice).

La participation à l'enquête est obligatoire. Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation, et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Le travail de l'enquêteur (ou de l'enquêtrice) sera facilité si cette enquête est annoncée soit dans votre journal d'informations municipales, soit par affichage public ou voie de presse. Une proposition de texte à insérer est jointe à ce courrier. Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, je vous serais obligée de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés. Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'Insee à l'adresse <https://particuliers.stat-publique.fr/eec>.

Les préfetures, les autorités de gendarmerie et de sécurité publique, ainsi que les occupants des logements appartenant à l'échantillon, sont également avisés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice régionale



Caroline JAMET

Vu l'**avis d'examen** favorable (sans label) du Conseil national de l'information statistique, l'**enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité** a obtenu le visa n°2020X024EC du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2020 – Arrêté en date du 24/10/2019. Cette enquête est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal. Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee. Ces réponses ainsi que les données obtenues par appariement seront conservées pendant cinq ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique. Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'appliquent à la présente enquête. L'Insee est seul destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur pendant cinq ans après la validation du fichier de collecte clôturant les six trimestres d'interrogation. Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Insee, que vous pouvez contacter à l'adresse [contact-rgpd@insee.fr](mailto:contact-rgpd@insee.fr). Pour toute question relative au traitement des données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Ministère de l'économie et des finances à l'adresse [le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr](mailto:le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr). Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire introduire une réclamation à la Cnil.

## **Proposition de texte qui présente l'enquête :**

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

À cet effet, tous les trimestres, un échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'Insee au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur Internet. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

La procédure :

Un(e) enquêteur(trice) de l'Insee prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés au cours des mois de \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_. Il (elle) sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant.

Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

